

J'ai prié, demandant pardon de mon offense ;
 Humblement j'ai rouvert au Dieu de mon enfance
 Mon âme, cet asile impur et ténébreux.
 Il y daigna descendre et, Maître généreux,
 Qui même à l'ouvrier tardif donne un salaire,
 Il y règne aujourd'hui, le parfume et l'éclaire.
 Prières ! Sacrements ! O bienfaits inouïs !
 Comme l'étable, aux yeux des bergers éblouis,
 Brilla d'une clarté merveilleuse et subite,
 Mon âme respandit, depuis que Dieu l'habite.
 Sur la nuit bleue, où vibre un hymne de Noël,
 S'ouvre le toit obscur qui me cachait le ciel,
 Et le hideux remords, l'araignée en sa toile,
 Rayonne tout à coup et devient une étoile ! FRANÇOIS COPPÉE.

PETITES SŒURS DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS

Ly a quelque temps nous parlions ici même de l'Asile des Sourdes-Muettes, établi sur la rue Saint-Denis à Montréal, et tenu par les Sœurs de Charité de la Providence.

Nous disions alors le dévouement des religieuses, le zèle du chapelain de l'institution, et les merveilles, le mot n'était pas trop fort, opérées par les admirables méthodes mises en œuvre dans l'éducation des sourdes-muettes.

Il est étonnant, en effet, de voir jusqu'à quel point ces pauvres enfants se transforment et se développent, au point de vue moral et intellectuel, sous l'action si douce et si sage de leurs maîtresses.

Nous en donnons aujourd'hui une preuve nouvelle, en annonçant à nos lecteurs que Mgr l'archevêque vient d'approuver les constitutions des petites Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Cette communauté se recrute parmi les Sourdes-Muettes qui, après avoir suivi les cours de l'institution, se sentent appelées à la vie religieuse et veulent se consacrer à leur tour à l'instruction des petites sourdes-muettes.

Mgr Fabre, de bien aimée mémoire, avait autorisé cet essai de fondation. L'entreprise ayant réussi et produit les plus heureux résultats, Mgr Bruchési a cru que l'heure était venue d'accorder à l'œuvre l'approbation épiscopale.